

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 1^{er} février 2021 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente par voie de visioconférence, Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

Suite à l'état d'urgence sanitaire et ses renouvellements sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie de la COVID-19, la séance se tient à huis clos par voie de visioconférence en conformité avec la résolution numéro 2021-01-001.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les personnes participant à la visioconférence à un instant de réflexion.

2021-02-014

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption du procès-verbal**
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses Îles (SCIRBI) / Appui financier 2021
 - H.2 Sûreté du Québec / Demande de vérification des antécédents judiciaires
 - H.3 UMQ / Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect
 - H.4 Fourniture de services relative à l'entretien des espaces verts / Appel d'offres sur invitation
 - H.5 Ministère des Transports du Québec / Permis de voirie - 2021
 - H.6 Fourniture de services reliés aux travaux de rapiéçage d'asphalte / Appel d'offres par voie d'invitation
 - H.7 Fourniture de services relative au balayage mécanique des rues / Appel d'offres par voie d'invitation
 - H.8 Fourniture de services relative aux travaux de réfection de trottoirs et bordures – Saison 2021 / Appel d'offres par voie d'invitation
 - H.9 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - H.10 Comité Berthier-Villeneuve inc. / Révision de la reconnaissance d'une exemption aux fins des taxes foncières
 - H.11 Musée Gilles-Villeneuve / Commandite – Saison 2021
 - H.12 Travaux de balayage de la chaussée et de fauchage de fossés sur certains tronçons des routes provinciales (MTQ)
 - H.13 Contrat relatif à l'entretien hivernal – Secteurs 1 et 2 / Trottoir – Rue Pierre-De Lestage
 - H.14 Spectacle de Gregory Charles / Programme d'appui aux projets et aux événements récurrents de la MRC de D'Autray
 - H.15 Organisme des Bassins Versants de la Zone Bayonne / Demande d'un soutien au nettoyage des berges
 - H.16 Usine de filtration / Mise à niveau du système Scada
 - H.17 Recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc / Octroi de contrat
 - H.18 Gestion du contrôle des animaux sur le territoire de Berthierville / Octroi de contrat

- I) Dépôt de documents
- J) Rapport des services
- K) Avis de motion
 - K.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes relatives à l'architecture des abris d'auto permanents et l'implantation des garages et tambours temporaires
 - K.2 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 en y modifiant les usages permis
- L) Adoption de règlements
 - L.1 **Adoption du premier projet de règlement 748-210**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes relatives à l'architecture des abris d'auto permanents et l'implantation des garages et tambours temporaires
 - L.2 **Adoption du premier projet de règlement 748-211**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 en y modifiant les usages permis
- M) Affaires nouvelles
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en retirant le point H.13.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2021-02-015

**D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
11 JANVIER 2021**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-016

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2020-12 et 2021-01 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme de 383 810,14 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-017

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2021-01 » représente les dépenses encourues en janvier 2021 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en janvier 2021 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 65 748,03 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 29 janvier 2021 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2021-02-018

H.1 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION, D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE DE BERTHIER ET SES ÎLES (SCIRBI) / APPUI FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT la demande reçue le 15 décembre 2020 de la Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) sollicitant un appui financier;

CONSIDÉRANT que la SCIRBI a été fondée à Berthierville en 1985 afin de gérer, protéger et permettre l'accès gratuit aux sentiers pédestres situés sur l'île de la Commune et l'île du Milieu et ce, tous les jours, été comme hiver;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 11 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 2 000 \$ à titre d'appui financier à la Société de Conservation, d'Interprétation et de Recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) pour l'année 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-019

H.2 SÛRETÉ DU QUÉBEC / DEMANDE DE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'obtenir de la Sûreté du Québec des informations relatives aux antécédents judiciaires et ce, particulièrement lors de l'embauche de personnel œuvrant auprès des personnes vulnérables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser M^{me} Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et M^{me} Marie Gauvreau-Leblanc, directrice des loisirs et agente aux communications, à demander à la Sûreté du Québec des informations relatives aux antécédents judiciaires.

De confirmer que la présente résolution remplace la résolution numéro 2019-07-182.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-020

H.3 UMQ / ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-021

H.4

FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien des espaces verts municipaux sont confiés au secteur privé;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 948 relatif à la gestion contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un processus d'appel d'offres sur invitation à l'égard de la fourniture de services relative à l'entretien des espaces verts pour la saison 2021.

D'inviter les soumissionnaires apparaissant au document annexé à la présente résolution.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-022

H.5 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC/ PERMIS DE VOIRIE - 2021

ATTENDU que la Ville de Berthierville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU que la Ville doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU que la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

De demander au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021;

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

De confirmer l'engagement de la Ville à respecter les clauses du permis de voirie et à demander lorsque nécessaire, la permission requise.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-023

H.6 FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS AUX TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE / APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de rapiéçage d'asphalte pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un processus d'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de services relative aux travaux de rapiéçage d'asphalte pour l'année 2021.

D'inviter les soumissionnaires apparaissant au document annexé à la présente résolution.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-024

H.7

FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE AU BALAYAGE MÉCANIQUE DES RUES / APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite confier le balayage mécanique des rues au secteur privé;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un processus d'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de services relative au balayage mécanique des rues pour la saison 2021.

D'inviter les soumissionnaires apparaissant au document annexé à la présente résolution.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-025

H.8

FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES – SAISON 2021 / APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de réfection de trottoirs et bordures pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un processus d'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de services relative aux travaux de réfection de trottoirs et bordures pour la saison 2021.

1^{er} février 2021

D'inviter les soumissionnaires apparaissant au document annexé à la présente résolution.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-026

H.9 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 951 relatif au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) adopté le 5 août 2019, le conseil doit nommer les membres dudit Comité;

CONSIDÉRANT que le comité est composé de sept (7) membres et que deux (2) postes sont présentement vacants;

CONSIDÉRANT les candidatures déposées en date du 8 janvier 2021 suite à la publication d'un avis invitant les citoyens à soumettre leur candidature pour devenir membre du CCU;

CONSIDÉRANT que l'article 5 dudit règlement fixe la durée du mandat des membres à deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De nommer Messieurs Nicolas Desrosiers et Michel Rocheleau, résidents de la Ville de Berthierville, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 1^{er} février 2021 et ce, pour une durée de deux (2) ans se terminant le 1^{er} février 2023.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-027

H.10 COMITÉ BERTHIER-VILLENEUVE INC. / RÉVISION DE LA RECONNAISSANCE D'UNE EXEMPTION AUX FINS DES TAXES FONCIÈRES

CONSIDÉRANT l'avis daté du 9 décembre 2020 provenant de la Commission municipale du Québec concernant la révision périodique d'une reconnaissance aux fins de l'exemption de la taxe foncière pour l'activité exercée par le Comité Berthier-Villeneuve inc. au 960 avenue Gilles-Villeneuve sur le territoire de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT l'obligation dévolue à la Commission, en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, de consulter la municipalité concernée pour connaître son opinion à l'égard de toute demande de reconnaissance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville dispose ainsi d'un délai de 90 jours de la demande d'opinion pour donner son avis à la Commission;

CONSIDÉRANT que le Comité Berthier-Villeneuve inc. est une personne morale à but non lucratif constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies;

CONSIDÉRANT que le Comité Berthier-Villeneuve inc. utilise ledit immeuble pour les activités du musée Gilles-Villeneuve ainsi que pour l'opération d'un centre de location de camions et remorques U-Haul;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'informer la Commission municipale du Québec que la Ville de Berthierville appuie la demande de reconnaissance aux fins de l'exemption de la taxe foncière, déposée par le Comité Berthier-Villeneuve inc., exclusivement pour la partie de l'immeuble dont l'activité du musée Gilles-Villeneuve est exercée.

D'aviser la Commission municipale du Québec que la Ville de Berthierville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-028

H.11 MUSÉE GILLES-VILLENEUVE / COMMANDITE – SAISON 2021

CONSIDÉRANT la demande de commandite déposée le 12 novembre 2020 par le Musée Gilles-Villeneuve;

CONSIDÉRANT la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif en vigueur;

CONSIDÉRANT que le Musée Gilles-Villeneuve est situé à l'entrée de la Ville de Berthierville faisant en sorte que la propreté des lieux et l'entretien du terrain prennent toute leur importance pour assurer une visibilité attrayante et un lieu accueillant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'accorder un montant de 4 000 \$ au Comité Berthier-Villeneuve inc. à titre de commandite pour les activités du musée de la saison 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-029

H.12 TRAVAUX DE BALAYAGE DE LA CHAUSSÉE ET DE FAUCHAGE DE FOSSÉS SUR CERTAINS TRONÇONS DES ROUTES PROVINCIALES (MTQ)

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a signifié son intérêt au ministère des Transports du Québec pour la conclusion d'une entente de gré à gré permettant d'effectuer des travaux de balayage des chaussées sur les routes provinciales de son territoire ainsi que des travaux de fauchage de fossés en bordure des routes 138 et 158 pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT la proposition datée du 27 janvier 2021 provenant du ministère des Transports du Québec offrant un montant de 3 300 \$ en compensation desdits travaux situés en secteur urbain;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont discuté de ce dossier lors des comités de travail tenus les 25 janvier et 1^{er} février 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le contrat de nature technique ainsi que le permis de voirie du ministère des Transports du Québec permettant à la Ville d'exécuter des travaux de balayage des chaussées sur les routes provinciales situées en secteur urbain du territoire de Berthierville ainsi que des travaux de fauchage de fossés en bordure des routes 138 et 158 pour la saison 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.13 CONTRAT RELATIF À L'ENTRETIEN HIVERNAL – SECTEURS 1 ET 2 / TROTTOIR – RUE PIERRE-DE LESTAGE

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

2021-02-030

H.14 SPECTACLE DE GREGORY CHARLES / PROGRAMME D'APPUI AUX PROJETS ET AUX ÉVÉNEMENTS RÉCURRENTS DE LA MRC DE D'AUTRAY

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville intègre à sa programmation 2021 un événement culturel avec la participation de M. Gregory Charles et l'apport d'une chorale locale;

CONSIDÉRANT que l'événement répond aux objectifs du Programme d'appui aux projets et aux événements récurrents de la MRC de D'Autray permettant l'octroi d'une aide financière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation de l'événement « Gregory Charles en spectacle » dans le cadre du Programme d'appui aux projets et aux événements récurrents de la MRC de D'Autray.

De confirmer l'engagement de la Ville de Berthierville à payer sa part des coûts admissibles à la tenue de l'événement.

D'autoriser la directrice des loisirs et agente aux communications à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, les documents relatifs à la demande d'aide financière dudit événement.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-031

H.15 ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BAYONNE / DEMANDE D'UN SOUTIEN AU NETTOYAGE DES BERGES

CONSIDÉRANT que l'Organisme des Bassins Versants de la Zone Bayonne projette, au cours de l'été 2021, de nettoyer les rives de trois (3) embouchures de rivières (Bayonne, Chaloupe et Chicot) ainsi que les rives du côté nord des îles aux castors, Dupas et Girodeau;

CONSIDÉRANT que l'Organisme est en pourparlers avec plusieurs groupes de bénévoles et de citoyens qui auront l'opportunité d'offrir une journée de travail tout en découvrant l'écosystème de l'archipel;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier dans le but de disposer adéquatement des rebuts récupérés sur les berges de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'accorder à l'Organisme des Bassins Versants de la Zone Bayonne un soutien financier relatif au nettoyage des berges au montant de 500 \$ à titre de partenariat environnemental.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-032

H.16 USINE DE FILTRATION / MISE À NIVEAU DU SYSTÈME SCADA

CONSIDÉRANT que le budget 2021 prévoit la mise à niveau du système de gestion de contrôle-commande SCADA nécessaire à l'opération de l'usine de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 948 sur la gestion contractuelle, au moins deux (2) compagnies ont été sollicitées afin de réaliser lesdits travaux;

CONSIDÉRANT la cotation datée du 18 janvier 2021 portant le numéro 19AU0106 de la compagnie Véolia Water Technologies Canada inc. comprenant la fourniture du matériel et des logiciels requis ainsi que les services de gestion, d'ingénierie et de programmation ainsi que la cotation datée du 29 janvier 2021 portant le numéro OS-21-0150 déposée par la firme GBI;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 29 janvier 2021 émise par le chef-opérateur de l'usine de filtration;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'octroi du contrat relatif à la mise à niveau du système de contrôle-commande Scada à la compagnie GBI au coût de 48 912,82 \$ plus les frais de déplacement et les taxes applicables, tel que détaillé à leur cotation numéro OS-21-0150 datée du 29 janvier 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-033

H.17 RECHERCHE DE FUITES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), la Ville de Berthierville doit procéder à la recherche de fuite sur le réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de recherche avaient été réalisés précédemment en 2018;

CONSIDÉRANT QUE, suivant les résultats du bilan 2019, un contrôle actif des fuites sur l'équivalent de 200 % de la longueur du réseau d'aqueduc doit être réalisé d'ici le 1^{er} septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro 80000-001-9815 datée du 3 décembre 2020 présentée par la compagnie Nordikeau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Nordikeau le contrat relatif à la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc selon l'option RDF 2 au coût maximal de 10 500 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service numéro 80000-001-9815 datée du 3 décembre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-034

H.18 GESTION DU CONTRÔLE DES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE BERTHIERVILLE / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Berthierville doit assurer la gestion du contrôle des animaux sur son territoire et l'application de la Loi P38-002 visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

CONSIDÉRANT la proposition de contrat présentée par la Société Protectrice des Animaux Régionale en date du 29 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la Société Protectrice des Animaux Régionale le contrat de gestion du contrôle des animaux sur le territoire de Berthierville pour une période de trois (3) ans se terminant le 31 décembre 2023 et ce, aux conditions stipulées dans ledit contrat.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Aucun dépôt de document pour la séance du 1^{er} février 2021

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois de décembre 2020
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de janvier 2021
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de janvier 2021

K) AVIS DE MOTION

2021-02-035

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes relatives à l'architecture des abris d'auto permanents et l'implantation des garages et tambours temporaires

Avis de motion est donné par M. le conseiller Sylvain Destrempes qu'il entend proposer, lors d'une prochaine séance, une modification au règlement de zonage 748 intitulé « Règlement de zonage de Ville de Berthierville » dont l'effet est de modifier les normes relatives à l'architecture des abris d'autos permanents et l'implantation des garages et tambours temporaires.

M. le conseiller Sylvain Destrempes dépose le projet de règlement numéro 748-210 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes relatives à l'architecture des abris d'auto permanents et l'implantation des garages et tambours temporaires ».

2021-02-036

K.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 en y modifiant les usages permis

Avis de motion est donné par M. le conseiller Sylvain Destrempes qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Berthierville » dont l'effet est d'agrandir la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 en y modifiant les usages permis.

M. le conseiller Sylvain Destrempes dépose le projet de règlement numéro 748-211 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 en y modifiant les usages permis ».

L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2021-02-037

L.1 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-210
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes relatives à l'architecture des abris d'auto permanents et l'implantation des garages et tambours temporaires

ATTENDU que, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021, le projet de règlement numéro 748-210 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant les normes relatives à l'architecture des abris d'auto permanents et l'implantation des garages et tambours temporaires a été déposé;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 1^{er} février 2021;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-210 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant les normes relatives à l'architecture des abris d'auto permanents et l'implantation des garages et tambours temporaires.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-038

L.2

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-211

Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 en y modifiant les usages permis

ATTENDU que, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021, le projet de règlement numéro 748-211 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 en y modifiant les usages permis a été déposé;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 1^{er} février 2021;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-211 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 en y modifiant les usages permis.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Le service du greffe n'a reçu aucune question.

2021-02-039

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

1^{er} février 2021

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 13.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

Pour la fourniture de services relative à l'entretien
des espaces verts

Les soumissionnaires proposés sont :

- Entretien de pelouse TJH
- Olinet
- Gazon TR
- Entretien Saisonnier Maxime Provost
- Les Pelouses M. Hénault
- Les Gazons Bérard
- Les Gazons Yan Roy enr.
- Les terrassements Multi-Paysages inc.
- Dauphin Multi-Services

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

Fourniture de services reliés aux travaux de rapiéçage d'asphalte

Les soumissionnaires proposés sont :

- Marion Asphalte
- Pavage Rocheleau inc.
- Asphalte Général
- Pavage JD inc.
- Pavage Gravel inc.
- Pavco Pavage et Excavation

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

Pour la fourniture de services reliés au balayage mécanique des rues

Les soumissionnaires proposés sont :

- Groupe Villeneuve inc.
- Balai Le Permanent
- Routenet

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

Fourniture de services relative aux travaux de réfection de trottoirs et bordures

Saison 2021

Les soumissionnaires proposés sont :

- Trottoir Joliette inc.
- Cimentier Laviolette inc.
- BDL Bordure et Trottoir inc.